

« Charte développement durable »



Axe 5 : Créer des relations équilibrées dans la durée avec nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants

> Action 5.2 : Développer une approche partenariale avec nos sous-traitants

 **Entité** : Bouygues Construction

 **Unité Opérationnelle** : GIE Achats

Présentation de l'action

> **Objectif** : Veiller au respect des normes environnementales et sociales.


> **Descriptif** :



Une « charte développement durable » est progressivement adjointe depuis mai 2007 à tous les contrats passés avec les fournisseurs et sous-traitants, avec une vigilance particulière vis-à-vis des entreprises des pays émergents, soumises à des législations moins strictes que dans les pays de l'OCDE.

Concernant ces dernières, une procédure d'audit portant sur la qualité et les droits sociaux a été formalisée par les directions Achats des différentes entités afin de prévenir au mieux les risques dans ces domaines.

 **Partenaire(s) éventuel(s)** :

 **Date de lancement** : 2006

 **Indicateur** : Pourcentage des contrats signés avec les sous-traitants comportant la charte développement durable